

Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefoies de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm018



Décision du Maire n°26dm018

Objet : Ligne de Trésorerie la banque postale

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 et suivants

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU qu'il convient de souscrire une ligne de trésorerie pour faire face occasionnellement à des besoins de trésorerie,

VU la proposition commerciale de La Banque Postale en date du 11/02/2026, annexée à la présente décision dont elle fait partie intégrante

DÉCIDE

Article 1 : Objet : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	200 000 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	EURIBOR 3 MOIS + marge de 1.150% l'an
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Le 12/03/2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	300 EUR, soit 0.150% du montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0.200% du Montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par

REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2026

Application agréée E-legalite.com

Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm018

	internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale
--	---

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal

Article 4 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérécurse Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 12 février 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision

Transmise en Préfecture le 12/02/26

Publiée le 12/02/26

Par Délégation du Conseil Municipal

Le Maire

Sylvie ARNAL



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2026

Application agréée E-legalite.com